



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2024

Objet de la délibération

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BOIS
ÉNERGIE RENOUVELABLE**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN pouvoir à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jean-François LE CORFF désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Techniques et du
Numérique

N° 2024.09.009

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BOIS ÉNERGIE
RENOUVELABLE**

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Depuis la loi 3DS du 21 février 2022, les représentants des Collectivités au sein du conseil d'administration des Sociétés Publiques Locales (SPL) ont l'obligation de présenter un rapport annuel d'activité devant le Conseil Municipal. Ce rapport doit être présenté au moins une fois par an et faire l'objet d'un vote.

Le rapport d'activité a pour objectif d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière, les activités et la performance de la SPL.

Il doit permettre aux élus :

- D'apprécier la contribution de la SPL à la réalisation des politiques publiques de la commune ou de l'intercommunalité,
- D'évaluer la performance de la gestion de la SPL,
- D'exercer leur contrôle sur la gestion de la SPL.

La Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL BER) a adressé à la Ville d'Hennebont son rapport d'activité pour 2022- 2023 au premier semestre 2024.

Le présent rapport est soumis à l'assemblée pour avis.

Vu la loi 3DS du 21 février 2022,

Vu le courrier transmis au premier semestre 2024 par la SPL BER communiquant le rapport d'activité 2022- 2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 2 septembre 2024,

Vu la présentation du dossier en Commission « Ville » en date du 11 septembre 2024,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** le rapport d'activité de la SPL Bois énergie renouvelable.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr